

DEPARTEMENT  
DE LA MEUSE

COMMUNE DE  
SAMPIGNY

**PV**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Sampigny  
Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 27 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de François VUILLAUME, maire de Sampigny

Étaient présents : François VUILLAUME, Claude MAILLOT, Michèle ARROUGÉ, Dolorès LALLEMENT, Delphine PAILLARDIN, Gauthier THOMAS, Francis VANIER, Séverine HARSH, Gwendoline CHAMPLON, Caroline TÉTARD, Léo MEXIQUE

Était absents excusés ; Ghislain CURE, Julien BERNARD, Julie JEANNOT

Absents non excusés ; Karine BISARD,

Julie JEANNOT donne procuration à Michèle ARROUGÉ  
Julien BERNARD donne procuration à François VUILLAUME

Secrétaire de séance : Léo MEXIQUE

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 13

Date de  
convocation :  
22/11/2023

Date d'affichage de  
la convocation :  
22/11/2023  
Publication du :

Dépôt en  
Préfecture ou en  
Sous-Préfecture le :

**Objet 2023-N°67 -MARCHÉ SALLE MARIETTE VAUTRIN**

Le maire explique que les travaux étant presque terminés salle Mariette VAUTRIN, il semble qu'il y ait un reliquat par rapport aux estimations préalables du maître d'œuvre. Il propose donc, si cela est possible auprès des financeurs et du contrôle de légalité de la préfecture, d'investir ce reliquat pour créer un ou plusieurs puits de lumière ce qui engendrerait en même temps des économies d'électricité sur l'éclairage de la salle.

Il propose de demander des devis aux entreprises susceptibles de réaliser ce type de travaux.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Objet 2023-N°68 -MARCHÉ DEPOT DE PAIN**

Le maire explique que le lot 3 menuiseries extérieures n'a pas été attribué comme précisé dans la délibération 2023-n°44, plusieurs entreprises ont donc été consultées et le maître d'œuvre Benjamin FEDELI (AUPLORRAINE) nous a transmis les offres suivantes ;

- Entreprise MAIREL 19 600.00€ HT
- Entreprise STARCK 27 310.00€ HT
- Entreprise STEINER 43 792.00€ HT

Après avis de la Commission d'appel d'offre, le maire propose de retenir l'entreprise MAIREL pour 19 600.00€ HT. Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Objet 2023-N°69 -AFFOUAGES REALISES PAR LES AGENTS**

Le maire explique que l'ONF souhaite que les parcelles qui seront façonnées par les agents communaux soient 8 et 12.

Le maire propose de suivre l'avis de l'ONF.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Objet 2023 -N°70 -VENTE, ACHATS ET ECHANGES DE TERRAINS COMMUNAUX**

Le maire explique que comme précédemment il a rédigé lui-même les actes administratifs de vente de terrains. Le service des hypothèques a retourné les dossiers avec beaucoup d'observations. Le maire demandera un RDV à ce service pour solutionner les problèmes toutefois si les nouvelles rédactions sont trop compliquées il souhaiterait pour gagner du temps prendre les services d'un notaire.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.